

**Accademia dei Georgofili**  
*Sezione internazionale*

**5<sup>e</sup> Prix Européen**  
**«PROSPERITATI PVBLICAE AVGENDAE» 2015**

Informations générales

L'Accademia dei Georgofili, Section internationale de Bruxelles, lance un concours pour l'attribution du Prix européen «**PROSPERITATI PVBLICAE AVGENDAE**» à un mémoire de fin d'études universitaires («*tesi di Laurea magistrale*») portant sur l'agriculture et les secteurs en liaison avec celle-ci.

Le Prix a une dotation de 2.000 Euros.

Le concours est réservé aux citoyens de l'Union européenne qui ont présenté et soutenu, au cours des années 2014 et 2015, un mémoire de fin d'études auprès d'une Université, publique ou privée, légalement reconnue par les autorités nationales compétentes des Etats membres de l'Union européenne.

Le texte du mémoire doit être disponible en format électronique (Adobe Acrobat ou Word) dans une des langues suivantes: Italien, Français, Anglais. Il doit être accompagné d'une synthèse en Anglais («Executive Summary») d'un nombre de caractères non supérieur à 5000, espaces compris.

Le Prix est attribué annuellement et couvre un des domaines suivants:

1. *Economie et politique agricole,*
2. *Recherche et innovation dans le secteur agricole et agro-alimentaire,*
3. *Environnement et territoire rural, sûreté alimentaire et qualité des produits agricoles.*

L'Accademia dei Georgofili, Section internationale, se réserve le droit d'examiner un nombre de mémoires non supérieur à 40.

Les demandes seront acceptées sur la base du principe «premier arrivé, premier servi», selon l'ordre chronologique attesté par la date de réception des candidatures et des textes des mémoires. Les demandes de participation au concours doivent être envoyées à l'adresse suivante: [sezioneinternazionale@georgofili.it](mailto:sezioneinternazionale@georgofili.it); elles doivent parvenir au plus tard le 10 Décembre 2015.

Dans la demande devront être indiqués:

- Nom et prénom, date de naissance du candidat;
- Titre du mémoire;
- Université, Faculté et Institut où le mémoire a été soutenu, avec indication de la date;
- Courriel électronique auquel toute communication concernant le Prix devra être adressée, et numéro de téléphone;

- Déclaration d'acceptation du traitement des données personnelles uniquement aux fins du Prix, conformément aux dispositions légales sur la protection de la vie privée.

La sélection des mémoires est effectuée sur la base d'une évaluation portant plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Pertinence européenne et internationale;
- Définition du problème et rigueur de l'analyse;
- Originalité de l'approche et caractère innovateur;
- Présentation des solutions et qualité des conclusions.

Le Conseil de la Section internationale, collégalement ou par le biais d'un comité restreint, décide des conditions d'admissibilité de chaque candidature, en tenant compte en particulier des aspects de pertinence thématique et de délais de présentation.

Les membres de la Section internationale, collégalement ou par le biais d'un comité restreint, et de manière indépendante, choisissent les mémoires les plus méritants sur base de l'examen des *executive Summaries*.

Les huit textes qui ont obtenu le meilleur résultat au cours de la présélection visée à l'alinéa précédent sont soumis à l'examen d'un Jury scientifique nommé par le Conseil de la Section internationale en vue de l'évaluation finale du lauréat du concours.

Le Jury scientifique, présidé par une personnalité à la compétence reconnue, désigne le lauréat du concours.

### Calendrier de la sélection

L'avis de concours est publié le 28 Octobre 2015 et diffusé à travers des organes de presse et des agences spécialisées.

Les candidatures sont présentées au plus tard le 10 Décembre 2015.

Les procédures d'examen sont finalisées dans les trois mois suivants et la décision finale est prise au plus tard le 10 Mars 2016.

La cérémonie de remise du Prix a lieu dans les trois mois suivants à Bruxelles, ou à Florence à l'occasion de l'ouverture de l'Année académique 2016 de l'Accademia dei Georgofili.

### Volet financier

Outre le montant du Prix de 2.000 Euros, les frais de déplacement et de séjour à Bruxelles ou à Florence sont remboursés à chaque candidat de manière forfaitaire, jusqu'à un montant maximum de 500 Euros.